
Numéro de l'intervention: 085-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 25.03.2011

Déposée par: Siegenthaler (Rüti b.Büren, PBD) (porte-parole)
Etter (Treiten, PBD)
Gnägi (Jens, PBD)
Blank (Aarberg, UDC)
Bonsack (Kallnach, UDF)

Cosignataires: 9

Urgente: Oui 31.03.2011

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE: 850/2011
Direction: TTE



Mettre un terme à l'étude du gymnase de Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

- Mettre fin à la planification menée en vue de la réfection et de l'agrandissement du Gymnase du Seeland Rue du Débarcadère 8 à 14 à Bienne.
- Trouver sans plus tarder un autre site dans la région de Bienne-Seeland susceptible d'offrir la place nécessaire au gymnase.

Développement

Le 20 novembre 2007, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude en vue de la réfection et de l'agrandissement du Gymnase du Seeland. Lors du débat, des craintes ont été exprimées au sujet de l'économicité du gymnase et des difficultés que pourrait présenter sa réalisation. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité la proposition complémentaire de la Commission de pilotage, selon laquelle la planification devait être stoppée si l'étude devait révéler des difficultés qui rendraient le projet plus coûteux.

Selon le calendrier, la planification devait être achevée en deux ans. Or trois années ont passé et on n'en voit toujours pas la fin. Différents changements apportés au projet sont à l'origine de ce retard. Selon les indications de la Direction des travaux publics, le projet d'origine, qui avait gagné le concours d'architecture de 2006, a dû être transformé en 2008 en une construction en bois. En 2010, diverses oppositions ont abouti à d'autres modifications encore du projet. Au lieu d'un relèvement du bâtiment existant, c'est aujourd'hui une annexe qui doit être construite. Le Conseil-exécutif a organisé un nouveau concours à cet effet.

On apprend par la presse que les opposants maintiennent leur opposition et qu'ils sont prêts à faire recours contre la décision qui sera prise.

En raison de ces difficultés, le coût du projet risque d'augmenter. L'économicité du projet en comparaison d'une construction nouvelle ne serait donc plus garantie.

Il appartient au canton de mettre à disposition un espace suffisamment grand pour le fonctionnement de l'école, compte tenu de l'aspect économique du projet. Dans le cas du gymnase du Seeland à son emplacement actuel, ces consignes ne sont plus remplies. Le projet, qui a été contesté depuis le commencement, présente de grosses difficultés au stade de la planification. En raison des retards et du renchérissement du projet, il serait plus raisonnable de stopper la planification et de réaliser une construction nouvelle sur un autre terrain dans le Seeland.

Numéro de l'intervention: 101-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 28.03.2011

Déposée par: Kronenberg (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 9

Urgente: Oui 31.03.2011

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 850/2011
Direction: TTE

Projet de réfection et d'agrandissement du Gymnase du Seeland: apprendre des erreurs passées

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Interrompre l'étude du projet « Bienne / rue du Débarcadère 8–14 ; gymnase du Seeland. Réfection et agrandissement ».
2. Analyser tous les frais déjà engagés et à venir, le déroulement du projet et son impact et soumettre cette analyse au Grand Conseil.
3. Proposer le plus vite possible une bonne solution pour les locaux qui font cruellement défaut.

Développement

Chiffres 1 et 2

La section Gymnase des Tilleuls du Gymnase du Seeland devrait déjà pouvoir déménager et s'installer au bord du lac. Mais, manifestement, il ne faut pas espérer d'avancement du projet. Des erreurs ont été commises de diverses parts¹. Le canton qui est le maître d'ouvrage devrait évaluer le projet pour en tirer la leçon et exposer ensuite comment gérer les projets futurs en conciliant les besoins des utilisateurs, les finances et les ressources.

Il est prévu de ne conserver que l'enveloppe du bâtiment et de tout rénover. Les chiffres qui circulent sont de 75 millions pour la rénovation et de 109 millions pour l'agrandissement, sans compter les coûts qui se sont ajoutés entretemps². Des bâtiments comparables, l'Office fédéral du sport OFSPO à Macolin et BFB (Bildung Formation Biel/Bienne) à Bienne, place Walser, ont été construits dans les temps, à moindre coût et

¹ Cf. les différentes motions relatives au projet, in : <http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte.html>, et communiqués de presse du canton de Berne, in : <http://www.be.ch/web/fr/kanton-mediencenter-mm-detail?id=9575>, consulté le 16.3.2011

² Journal du Grand Conseil du canton de Berne 2007

à plus grande satisfaction des utilisateurs³. En plus, le contexte était nettement moins bon pour l'OFSPPO par exemple : les bâtiments étaient en plus mauvais état que le gymnase de Bienne et ses occupants en étaient encore plus mécontents⁴.

Chiffre 3

Les bâtiments des gymnases ont été cantonalisés en 2000. On a attendu 2007 pour soumettre la demande de crédit au Grand Conseil et la demande de permis de construire, fait inhabituel, a été déposée cinq ans après. Le coût annuel de l'énergie avoisine le million de francs (CHF 804 000 en 2009 p. ex.⁵). Intégrer ces dépenses au coût total serait conforme au principe de la vérité des coûts ; compte tenu des retards, même justifiés, ces frais n'entrent absolument pas dans l'entretien ordinaire⁶.

Une solution rationnelle doit maintenant être proposée aux occupants du gymnase pour les locaux.

Numéro de l'intervention:	102-2011	
Type d'intervention:	Interpellation	
Déposée le:	28.03.2011	
Déposée par:	Kronenberg (Biel/Bienne, pvl) Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	(porte-parole)
Cosignataires:	12	
Urgente:	Oui	31.03.2011
Date de la réponse:	18.05.2011	
Numéro de l'ACE	850/2011	
Direction:	TTE	

Conduite des projets de construction du canton de Berne. Gymnase du Seeland: un exemple à ne pas suivre

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il que l'Office fédéral du sport (OFSPPO, Macolin) ait réussi à rénover ses bâtiments en bonne entente avec tous ses partenaires et pas le Gymnase du Seeland à Bienne ?
2. Comment a-t-on pu arriver à cette situation conflictuelle ? Dans quelle mesure la TTE en est-elle responsable ?
3. Comment éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir ? Peut-on définir des normes ?

Développement

³ Documentation des architectes en charge du projet, in : http://www.mlzd.ch/files/portfolio/mlzd_portfolio.pdf, consulté le 10.3.2011

⁴ OFCL (éd.), Macolin, OFSPPO, bâtiment principal de la haute école de sport, in : <http://www.bbl.admin.ch/themen/00612/02209/02473/index.html?lang=de> et <http://www.bbl.admin.ch/dokumentation/00087/02229/index.html?lang=de>, consulté le 5.4.2011

⁵ Aimablement mis à disposition par ESB Biel/Bienne, octobre 2010

⁶ Jürg Zulliger, Kostenwahrheit für Bauprojekte. Baubegleitendes Facility Management optimiert Lebenszykluskosten, in: wohnen (2010/11), Zurich 2010

Renseignements pris auprès de la TTE et lecture faite de la presse, le projet de rénovation et d'agrandissement du Gymnase du Seeland à Bienne se trouve dans une situation difficile⁷.

L'exemple de l'OFSPPO montre qu'à conditions égales (bâtiment en aussi mauvais état, occupants tout aussi mécontents, voire plus), un projet peut être mené correctement à terme si le maître d'ouvrage collabore avec ses partenaires. La Confédération l'a fait, pas le canton. Comment est-ce possible ?

Les bâtiments de l'OFSPPO ont été construits en 1970, à flanc de coteau. Un terrain tout aussi défavorable que celui, situé au bord du lac, sur lequel le Gymnase du Seeland a été érigé en 1981.

Situation comparable également en ce qui concerne les occupants : comme le gymnase, du fait d'équipements désuets, les bâtiments de l'OFSPPO présentaient une très mauvaise efficacité énergétique et posaient des problèmes de santé. Comme l'OFSPPO autrefois, les bâtiments du gymnase présentent une structure qui ne favorise pas la distribution des espaces et qui se répercute sur la protection contre l'incendie. Mais, dans le cas de l'OFSPPO, la collaboration avec les associations de protection du patrimoine a permis de trouver une solution qui, sinon, aurait été impossible et aurait été beaucoup plus onéreuse⁸. Par ailleurs, les bâtiments de l'OFSPPO étaient en plus mauvais état que ceux de Bienne : les fenêtres n'étaient plus étanches, les installations électroniques n'étaient pour certaines plus sûres et les locaux étaient désespérément surpeuplés. Longtemps, le maître d'ouvrage a pensé qu'un bâtiment supplémentaire était nécessaire. Finalement, cela n'a pas été le cas grâce à une rénovation exploitant au mieux les surfaces disponibles. Aujourd'hui, le bâtiment fait l'unanimité⁹.

Pareil scénario serait envisageable pour le Gymnase du Seeland, puisque les conditions sont comparables et les architectes les mêmes. Qu'est-ce qui fait obstacle à la concertation ?

La TTE devrait pourtant rechercher la coordination – dans le bâtiment, les difficultés sont nombreuses – pour faire baisser les coûts de fonctionnement et les frais fixes, garantir le fonctionnement technique des installations et préserver à long terme la valeur des bâtiments et des installations. Il en va de la pérennité : la stratégie très répandue des spéculateurs et des particuliers qui laissent les bâtiments se dégrader pour en construire de nouveaux ne devrait pas être pratiquée par le canton¹⁰.

⁷ Cf. les différentes motions relatives au projet, in : <http://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte.html>, et communiqués de presse du canton de Berne, in : <http://www.be.ch/web/fr/kanton-mediencenter-mm-detail?id=9575>, consulté le 16.3.2011

⁸ L'APC, Hochschulhauptgebäude eingeweiht, in : L'APC, no 19, 9.12.2010

⁹ OFCL (éd.), Macolin, OFSPPO, bâtiment principal de la haute école de sport, in : <http://www.bbl.admin.ch/themen/00612/02209/02473/index.html?lang=de> et <http://www.bbl.admin.ch/dokumentation/00087/02229/index.html?lang=de>, consulté le 5.4.2011

¹⁰ Jürg Zulliger, Kostenwahrheit für Bauprojekte. Baubegleitendes Facility Management optimiert Lebenszykluskosten, in: wohnen (2010/11), Zurich 2010

Numéro de l'intervention: 133-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 31.03.2011

Déposée par: Moser (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)
Sommer (Wynigen, PLR)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 850/2011
Direction: TTE

Table ronde concernant le projet d'assainissement du Gymnase du Seeland

Le Conseil-exécutif est chargé de convoquer sans attendre une table ronde d'information concernant le projet d'assainissement du Gymnase du Seeland.

Tous les milieux professionnels concernés, les usagers, la commune, les autorités cantonales et des représentants du Grand Conseil devront y prendre part. Cette table ronde aura pour fonction d'améliorer les échanges d'informations et de rétablir la confiance mutuelle pour instaurer un climat serein.

Le but est de réaliser le projet sans plus attendre afin que les élèves et le corps enseignant puissent disposer le plus rapidement possible de places de formation et de travail adéquates.

Développement

Cette table ronde sera l'occasion de mettre tous les faits sur la table, notamment les coûts élevés de l'énergie (dans le projet d'assainissement, les coûts pourraient être ramenés de quelque 1 million à 200 000 francs par année), les frais d'entretien disproportionnés et les coûts d'investissement dits uniques, qui sont indispensables (notamment 200 000 dans le système de climatisation) pour le fonctionnement du bâtiment, mais qui n'auront plus lieu d'être après la réalisation de l'assainissement.

Il faut tout faire pour que les personnes en définitive lésées, soit les élèves et les enseignant-e-s, puissent disposer le plus rapidement possible d'une infrastructure adéquate. L'arrêt des travaux d'étude et la recherche d'un nouveau site n'aboutiraient à rien, cela demanderait trop de temps, les problèmes (oppositions) resteraient les mêmes et ce serait en définitive à peine moins cher. Le canton serait d'ailleurs toujours le propriétaire d'un bâtiment en piètre état. Un site ailleurs qu'à Bienne voudrait dire que ce ne serait plus une institution de formation bilingue !

Réponse du Conseil-exécutif

Le complexe scolaire des Prés-de-la-Rive comprenant le Gymnase du Seeland et le Gymnase français est l'un des plus importants du canton destiné aux écoles moyennes. Ses locaux étant en très mauvais état depuis longtemps, il est urgent de remédier à la situation. Le canton a donc lancé un projet de réfection et d'agrandissement pour lequel le Grand Conseil a octroyé un crédit d'étude de 4,5 millions de francs fin 2007, en exigeant notamment que le projet soit moins coûteux qu'un bâtiment nouveau. Le 6 avril 2011, le préfet de Biel/Bienne a donné son feu vert au projet de réfection. Le calendrier de ce dernier prévoit la demande du crédit de réalisation pour fin 2011, afin que les travaux puissent commencer début 2013, et la mise en exploitation des locaux par étapes d'ici à 2016.

Les interventions parlementaires urgentes ainsi que la motion Sommer (168/2010) déposée antérieurement, demandent l'abandon des travaux d'étude ou leur interruption immédiate, au moins jusqu'à ce que les acteurs en présence démontrent l'économicité et la faisabilité du projet, ou qu'ils remettent en question ces deux aspects. Elles demandent aussi des explications sur les critiques formulées à l'égard du projet.

Les réponses aux interventions parlementaires sont introduites par un résumé de la situation.

Réfection et agrandissement

Le complexe scolaire des Prés-de-la-Rive a été construit entre 1975 et 1982 et repris par le canton en 1998. Conçu par Max Schlup, architecte biennois de renom, il compte quatre bâtiments et est considéré comme un exemple d'architecture contemporaine. Ce complexe est aujourd'hui en très mauvais état : les façades, qui se désagrègent, ont dû être consolidées de manière provisoire, certains panneaux d'acier très lourds s'étant détachés car leurs fixations étaient rongées par la rouille. A l'intérieur, l'isolation acoustique aujourd'hui insuffisante perturbe l'enseignement. De plus, les normes de sécurité et de protection incendie ne sont pas respectées et seuls des travaux importants permettraient de remédier à la situation. Quant aux conditions concernant l'air ambiant, elles sont particulièrement problématiques, voire inacceptables. En effet, les fenêtres ne s'ouvrent pas et il n'y a pas de pare-soleil efficaces. Pour limiter les inconvénients à un niveau supportable, des mesures très gourmandes en énergie sont prises en été comme en hiver pour environ 1 million de francs par an. Les installations techniques désuètes ne sont guère plus réparables, et les mesures d'entretien considérables, souvent improvisées, engloutissent annuellement quelque 750 000 francs.

Le projet prévoit non seulement des réfections urgentes mais aussi la construction d'une annexe pour créer des surfaces supplémentaires, afin que le Gymnase Linde et le Gymnase allemand, qui forment le Gymnase du Seeland depuis 2005, puissent aussi être regroupés géographiquement. Le site de Linde accueillera toutes les filières de préparation professionnelle et il sera superflu de louer un bâtiment.

Procédures

En 2005, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a lancé un concours d'architecture approuvé par la SIA, afin que la problématique architecturale soit traitée dans les règles de l'art. Le jury du concours se composait de représentants du gymnase, de la ville, du canton, du Service cantonal des monuments historiques, ainsi que d'architectes agréés. Certains problèmes d'exploitation du bâtiment découlant directement de sa conception, il était clair dès le départ qu'il faudrait faire face à des conflits d'objectifs. Le projet retenu sur les 22 présentés a fait l'objet de deux remaniements intenses sous la direction du jury, une attention toute particulière ayant été accordée à l'assurance-qualité. Le cahier des charges prévoit que le bâtiment aujourd'hui entièrement climatisé soit équipé de fenêtres qui s'ouvrent et de pare-soleil efficaces. Le jury s'emploiera en outre à suivre attentivement le développement du projet pour que celui-ci soit aussi convaincant au niveau esthétique.

Le projet

Le projet permettra de garantir l'avenir du complexe en tant que site de formation, de résoudre les problèmes liés à l'état du bâtiment et à son exploitation, de créer les espaces pour répondre aux besoins de demain et de gérer l'héritage architectural dans les règles de l'art, tout cela dans un délai utile.

Le volume, la forme et l'aspect architectural extérieur des bâtiments resteront inchangés et aucun agrandissement n'est planifié. La rénovation de l'enveloppe des bâtiments permet-

tra de répondre aux exigences en matière d'exploitation, de technique, d'énergie, de sécurité et d'aération. L'annexe se situera à la périphérie du complexe et regroupera les locaux des sciences naturelles, un changement utile pour l'exploitation et avantageux financièrement permettant de ne pas avoir à transformer l'intérieur des bâtiments.

Les volumes réservés aux halls, aux escaliers et aux installations techniques seront maintenus. Le remplacement des cloisons s'avère par contre indispensable en termes de protection incendie, opération qui résoudra aussi le problème de l'isolation acoustique. Point essentiel, les nouveaux murs intérieurs ne devront pas modifier la légèreté optique de l'aménagement.

Il faut impérativement remplacer l'enveloppe des bâtiments afin d'améliorer sensiblement l'air ambiant. Les fenêtres doivent pouvoir s'ouvrir pour rafraîchir l'air la nuit et des pare-soleil efficaces sont indispensables. Par ailleurs, les installations techniques seront remplacées, avec à la clé des économies substantielles au niveau de l'exploitation.

Le projet de réfection de l'architecte Alexander Maier respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment et permet de répondre dans toute la mesure du possible aux exigences actuelles.

Enfin, le jury a approuvé un projet d'annexe qui respecte les conditions générales en termes de droit des constructions et de cadre financier. Grâce aux regroupements prévus dans les locaux actuels, le volume de l'annexe a été réduit au minimum.

Coûts

D'après les calculs, la réfection et l'agrandissement coûteront environ 90 millions de francs (état des prix d'avril 2010). Effectués et détaillés par l'auteur du projet, le concepteur général Maier Hess Architekten de Zurich, ils ont été contrôlés par le Büro für Bauökonomie de Lucerne. Un nouveau bâtiment reviendrait par contre à plus de 150 millions de francs, montant auquel viendraient s'ajouter les frais d'acquisition de terrain de l'ordre de 10 à 20 millions de francs. Le coût du projet de réfection et d'agrandissement est donc nettement inférieur à la limite fixée, soit les deux tiers de celui d'un nouveau bâtiment.

Vue d'ensemble (prix calculés sur la base de l'indice d'avril 2010)

Projet	Frais de construction (mio CHF)	Total des coûts (mio CHF) (y c. acquisition provisoire de terrains, équipements et réserves de 13%)
Réfection	58,2	88
Construction de l'annexe	15,3	
Nouveau bâtiment	120	160 - 170

Le degré de précision des coûts du projet de réfection et d'agrandissement est de +8%/-15%, et celui d'un nouveau bâtiment, dont l'évaluation du prix se fonde sur les investissements standard de l'OIC, de +/-30%.

Le projet permettra de réduire très sensiblement les coûts énergétiques puisqu'ils baisseront de 1 million de francs à 200 000 francs par an.

En outre, même si un nouveau bâtiment était construit ailleurs, les bâtiments existants continueraient à engendrer des coûts quelle que soit leur future affectation.

Points critiqués et modifications

Dans une lettre de mai 2010, Patrimoine suisse, la Fédération des Architectes Suisses, le groupe régional biennois et le forum de l'architecture de Bienne ont émis des critiques à l'égard du projet et de certains points de la procédure. Ils demandaient notamment la conservation plus systématique des matériaux d'origine, à l'extérieur (façades, fenêtres, etc.) et à l'intérieur (p. ex. cloisons), l'abandon de l'idée d'un agrandissement des locaux de l'attique, et l'organisation d'un concours conforme aux normes SIA pour l'annexe. Suite à ces critiques, les auteurs du projet ont abandonné l'idée d'agrandir ces locaux et ont mis sur pied le concours demandé.

Malgré ces changements, Patrimoine suisse a fait opposition à la demande de permis de construire pour ce qui est de la réfection et a recouru contre la décision d'octroi du permis de construire du 6 avril 2011.

Un comité constitué pour l'occasion, baptisé « Rettet den Gymer Strandbode ! », critique lui aussi le projet de réfection. Ses revendications recoupent en grande partie les critiques faisant l'objet de l'opposition rejetée. Ce comité estime surtout que le projet de réfection ne tient pas suffisamment compte des caractéristiques architecturales du complexe.

En 1968, le corps électoral de la ville de Bienne a décidé que le gymnase serait construit au bord du lac et qu'il devrait permettre de revaloriser ce site. La moitié environ du volume construit devait se trouver en sous-sol et les parties en surface, caractéristiques aujourd'hui, être conçues pour donner une image de légèreté, ce qui montre que le site ne faisait pas l'unanimité. Le projet de réfection et d'agrandissement permet de conserver les particularités architecturales pour les générations futures, et au complexe d'être conforme à des standards porteurs d'avenir.

Réponses aux interventions parlementaires

Motion 085/2011 Siegenthaler : « Mettre un terme à l'étude du gymnase de Bienne »

Le projet de réfection et d'agrandissement est très avancé et répond à toutes les exigences, c'est pourquoi le Conseil-exécutif rejette l'idée de stopper les travaux de planification. Les améliorations et les agrandissements qu'il prévoit permettent en effet de remédier aux problèmes de fonctionnement urgents, de conserver les caractéristiques architecturales extérieures et intérieures du bâtiment, et de respecter les dispositions légales en matière de construction. Sa mise en oeuvre serait en outre nettement plus rapide et moins coûteuse que la réalisation d'un nouveau bâtiment.

Opter pour un nouveau bâtiment aurait en effet des conséquences très importantes au niveau du calendrier et des finances. Il faudrait abandonner le projet qui en est quasiment au stade de la réalisation, chercher et acquérir un nouveau terrain, et recommencer à zéro. Non seulement les élèves et le corps enseignant en subiraient les conséquences, mais encore la population biennoise. En outre, des incertitudes subsisteraient quant à la future affectation des bâtiments actuels et au montant des coûts induits.

Proposition : rejet

Motion 101/2011 Kronenberg : « Projet de réfection et d'agrandissement du Gymnase du Seeland : apprendre des erreurs passées »

Le Conseil-exécutif rejette l'idée d'interrompre les travaux de planification. Contrairement aux suppositions de la motionnaire, ceux-ci avancent bien et sont presque terminés. Le projet permettra de remédier aux problèmes que posent les bâtiments, de répondre aux besoins de demain, et de conserver la valeur architecturale des bâtiments.

Bien que l'estimation actuelle des coûts totaux dépasse le montant fixé au moment de l'octroi du crédit d'étude, elle est toujours nettement inférieure au coût théorique d'un nouveau bâtiment. Outre le renchérissement, diverses raisons expliquent que cette estimation ait été revue à la hausse depuis 2006, soit l'augmentation de 2500 m² de la surface requi-

se découlant de la planification détaillée, l'organisation d'un nouveau concours dû au remaniement complet du projet d'annexe, la hausse du coût des équipements et l'augmentation des réserves au seuil usuel de 13 pour cent. Etant donné qu'une attention particulière a été accordée au calcul des coûts, à leur contrôle et à leur plausibilité, une analyse plus détaillée n'est pas nécessaire aux yeux du Conseil-exécutif. Le projet respecte donc toujours les charges énoncées dans l'arrêté du Grand Conseil relatif au crédit d'étude.

En outre, la comparaison avec le bâtiment de l'Office fédéral des sports à Macolin montre que le coût par mètre carré de surface était plus élevé de 20 pour cent que celui du présent projet.

Le projet de réfection et d'agrandissement étant convaincant à tout point de vue, le Conseil-exécutif n'estime pas nécessaire de chercher d'autres solutions.

Proposition : rejet

Interpellation 102/2011 Kronenberg : « Conduite des projets de construction du canton de Berne, Gymnase du Seeland : un exemple à ne pas suivre »

Questions 1 à 3

La comparaison avec le bâtiment principal de l'Office fédéral des sports (OFSP) construit en 1970 et rénové en 2010, conçu également par Max Schlup, donne les résultats suivants.

Tout le bâtiment a été démoli sauf sa structure porteuse, et les éléments réutilisés comprenaient pour l'essentiel les tôles recouvrant la façade, en acier oxydable Corten, un matériau naturel guère plus utilisé de nos jours. La conception intérieure a subi des changements radicaux puisque le plafond a été purement et simplement ajouré à plusieurs endroits pour améliorer la luminosité. Les travaux ont donc été beaucoup plus importants que ceux prévus dans le présent projet. Le fait que ce dernier suscite plus d'oppositions est moins le fait de la procédure que de la grande valeur architecturale des bâtiments et du caractère exceptionnel du site, un tel projet de modernisation créant nécessairement des conflits. Un complexe scolaire se devant de répondre aux exigences de fonctionnalité, qui évoluent au fil du temps, il est impossible et inutile d'accéder à toutes les demandes. La procédure participative était donc juste et adéquate à tout point de vue.

Le Conseil-exécutif ne voit aucune raison de remettre en question la procédure si minutieusement mise au point et estime que la situation très particulière ne permet pas de tirer des conclusions pour une procédure standard.

Motion 133/2011 Moser : « Table ronde concernant le projet d'assainissement du Gymnase de Bienne »

Le Conseil-exécutif approuve l'idée de créer des tables rondes si elles sont à même de renforcer la confiance mutuelle et de combler d'éventuelles lacunes en termes d'information. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a immédiatement donné suite à la suggestion en invitant les parties prenantes à une réunion au début du mois de mai 2011.

Proposition : adoption et classement

Au Grand Conseil